

DÉPARTEMENT

De l'Aude

ARRONDISSEMENT

De Narbonne



L'ESPRIT DU SUD

MAIRIE DE GRUISSAN

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-088

Séance du 26 septembre 2022

Convention d'attribution d'une subvention en faveur de l'association SOS MEDITERRANEE

Le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi au Palais des congrès à 18 heures sous la présidence de Monsieur Michel CAREL, 1^{er} adjoint au Maire, en application de l'article L. 2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire étant empêché.

PRÉSENTS :

CAREL M – BESSE JB- BEDOS A – DOMENECH A - LENOIR A - LIGNON L - LAJUS ML - VETRO MH – GAUBERT JB - MARONDA BAILLUS M - LAVOUE JM - EVE P - ESPITAILLE C - DUPUIS P - GIMENEZ J - LEVEAU G - FERRASSE S - LIMONGI MS - CARBONEL M- BALLARIN J

PROCURATIONS :

- CODORNIOU D à CAREL.M
- AZIBERT G à GIMENEZ J
- BEHLERT J à LAJUS ML
- FUENTES MA à BEDOS A
- N OLIVIER à CARBONEL M
- VIAUD JP à LIMONGI S

ABSENTS OU EXCUSÉS :

- CODORNIOU D
- BEHLERT J
- AZIBERT G
- FUENTES MA
- PARRA B
- DURAND JL
- SANTACATALINA H
- OLIVIER N
- VIAUD JP

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : LAJUS ML

Convocation du : 16 septembre 2022

Affichage du : 27 septembre 2022

Accusé de réception en préfecture
011-211101704-20220926-2022-088-DE
Date de réception préfecture : 29/09/2022

Monsieur le Premier Adjoint au Maire rappelle que la Ville reconnaît et soutient les principes d'intervention de SOS MEDITERRANEE, organisation humanitaire, apolitique et aconfessionnelle, affiliée à aucun parti ou courant idéologique.

Solidaire des opérations de sauvetage et des missions humanitaires menées par SOS MEDITERRANEE, la ville souhaite accorder à l'association une subvention de 2.000€ (deux mille euros).

Il convient de mettre en place une convention d'attribution d'une subvention en faveur de l'association SOS MEDITERRANEE à faire signer par les deux parties.

Les crédits disponibles sont prévus au budget de l'Espace d'Art Contemporain.

Monsieur le Premier Adjoint au Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver cette subvention de 2000€ en faveur de l'association SOS MEDITERRANEE et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention avec cette association qui reprend les engagements des deux parties.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'avis favorable de la commission municipale n°6 « Culture Patrimoine », du 8 septembre 2022
Décide à l'unanimité des membres présents ou ayant donné procuration,

- ↳ D'approuver l'attribution d'une subvention de 2 000 euros à l'association SOS MEDITERRANEE.
- ↳ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'attribution d'une subvention en faveur de l'association SOS MEDITERRANEE jointe à la présente.

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint au Maire,

Michel CAREL



La Secrétaire de séance,

Marie-Lou LAJUS



ACTE RENDU EXECUTOIRE PAR :

Transmission au Représentant de l'Etat le 29/09/2022

Publication le.....

Notification le.....

Pour le Maire, et par délégation
Le Directeur Général des Services
Joan-Manuel BACO

3